



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conseillers pédagogiques

Question écrite n° 15383

Texte de la question

M. Jean-Claude Beaulieu attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur les conditions de travail des conseillers pédagogiques de l'éducation nationale. Les conseillers pédagogiques de circonscription accompagnent dans leur formation initiale les jeunes professeurs des écoles en apportant parallèlement leur soutien aux enseignants du premier degré et assurent dans ce cadre des responsabilités d'importance. Dès lors, il serait souhaitable qu'après concertation, leurs missions soient précisément définies par la voie réglementaire et qu'une meilleure formation, gage de réussite dans leurs missions, soit mise en place, notamment en ce qui concerne la préparation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur professeur des écoles maître formateur. Les conseillers pédagogiques de circonscription sollicitent également une revalorisation de leur carrière et des moyens dont ils disposent ainsi qu'une augmentation des effectifs. Compte tenu de ces éléments, il lui demande si de telles dispositions sont actuellement étudiées par ses services, et de quelle manière il envisage de répondre aux attentes des conseillers pédagogiques de circonscription.

Texte de la réponse

Dans les dernières années, les missions confiées aux conseillers pédagogiques n'ont pas formellement été modifiées même si la modernisation continue du système éducatif, l'évolution des contenus et des modalités d'enseignement en vue d'une meilleure efficacité pédagogique ont sans doute affecté le contenu de ces missions. Il s'agit bien toujours pour eux, conformément aux textes qui définissent leurs fonctions (en particulier la note de service n° 96-107 du 18 avril 1996), d'apporter aide et conseil aux enseignants individuellement ou dans leur travail en équipe et de contribuer, dans les animations pédagogiques de circonscription ou les sessions de formation, au perfectionnement professionnel des maîtres rendu nécessaire par les évolutions du système éducatif. Il convient de souligner que leurs missions s'exercent auprès des enseignants et ne consistent pas en un suivi des élèves qui, lui, incombe à l'équipe pédagogique de chaque école, éventuellement aidée par des dispositifs spécifiques (réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté, service scolaire de promotion de la santé, centres académiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage, etc.). L'accueil de nouveaux professeurs des écoles, nombreux du fait du fort renouvellement de ce corps d'enseignants, et l'importance accordée à l'accompagnement de l'entrée dans le métier mobilisent les conseillers pédagogiques sur ce qui était leur vocation première : l'aide aux débutants. L'évolution des contenus d'enseignement (lecture littéraire, sciences, TICE, langues vivantes, enseignements artistiques) telle que la font apparaître les programmes du 25 janvier 2002 les conduit à intervenir aussi auprès des enseignants qui ont une certaine ancienneté pour les aider à s'adapter aux nouvelles exigences du système éducatif. La recherche d'une bonne organisation départementale, avec des mutualisations d'outils et des échanges de service entre circonscriptions sur la base de compétences particulières, peut permettre d'améliorer le fonctionnement global et d'éviter, pour chacun, ce qui peut être ressenti comme une forme de dispersion. En ce qui concerne la revalorisation de la fonction, une étude est en cours, qui devra nécessairement tenir compte des contraintes budgétaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Beaulieu](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15383

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2345

Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4281